

Nouvelles des Réserves et de la Protection de la Nature

Notre dernière chronique était placée sous le signe de l'espoir, depuis trois mois certaines bonnes tendances se sont heureusement confirmées, mais de nouveaux sujets de préoccupations sont apparus tandis que des projets que nous espérions à jamais abandonnés sont remis à jour.

Nous parlerons d'abord de ces motifs d'inquiétude qui ne concernent pas tous la Bretagne, mais dont l'importance nationale et même internationale justifie l'action de notre association aux côtés des autres organismes de défense.

En tout premier lieu, nous citerons la forêt de Fontainebleau au sujet de laquelle une conférence de presse avait été organisée au Muséum National d'Histoire Naturelle, le 22 février dernier, sous l'égide du « Comité National de Défense de la Nature ». On connaît la lutte menée depuis des années par les savants, les forestiers, les associations de plein air et de tourisme pour que le funeste projet de traversée du massif par l'autoroute du Sud soit abandonné au profit de celui proposé par les naturalistes, légèrement plus long mais finalement moins coûteux en raison d'un profil nettement moins accidenté. Du reste, nous ne pensons pas que des arguments d'ordre financier soient à retenir ; l'intégrité du massif de Fontainebleau a une valeur inestimable et aucune atteinte à son encontre ne saurait être justifiée. Tel n'est, hélas, pas l'avis du ministre intéressé qui est en train de commettre une grave faute. D'abord protégée par le pouvoir royal, par l'Empire et par les premières Républiques, la forêt de Fontainebleau depuis la dernière guerre est seulement tolérée et voici que la France de 1962 s'apprête à la couper en deux, tandis que des dizaines d'hectares de sa partie Est se voient menacés de disparition par suite de l'exhaussement du lit de la Seine et que les concessions pétrolières, les terrains militaires et les lotissements ne cessent de la grignoter.

Aux premiers compagnons qui se sont voués à sa défense s'étaient joints à cette conférence de presse, des hygiénistes, des médecins et les représentants de tous les syndicats soucieux les uns et les autres de conserver à proximité de la capitale cette forêt sociale, cet élément d'équilibre pour la santé mentale des citadins et ce site merveilleux dont la sauvegarde définitive serait un honneur pour notre pays. Nous saurons bientôt qui l'aura définitivement emporté du bon sens ou de la folie d'un moment qui serait gravement jugé par l'histoire.

Plus près de la Bretagne, c'est la baie de l'Aiguillon en Vendée que l'on croyait enfin sauvée et qui se voit à nouveau menacée par une campagne habilement orchestrée par les adversaires de ce sanctuaire ornithologique.

Enfin, dans notre province même, c'est la reprise des projets d'aménagement du bassin de la Vilaine menés dans une atmosphère de secret que nous avions pris bien à tort pour un sage abandon. On s'explique mal d'ailleurs la reprise de ce projet très coûteux alors que le pont de La Roche-Bernard est à peine terminé et apparemment suffisant pour la circulation routière. (Voir l'article que publie M. Francis Roux sur cette question, dans ce numéro).

Aux portes de la réserve du Cap-Sizun, la villa dont nous avions demandé l'interdiction de construction aux services départemental et régional des sites commence à s'élever, témoignant de la surprenante et bienveillante neutralité de ces services vis-à-vis d'un lotisseur. Cette grave affaire ne pourra cependant servir de précédent, toutes mesures étant désormais prises pour contrôler efficacement tout projet de construction dans la région nord du Cap-Sizun.

En ce qui concerne les séquelles du remembrement, nous adjurons une nouvelle fois le service du Génie rural du Finistère et la municipalité de Goulien de renoncer à tout chemin d'exploitation dans la réserve et à se montrer encore plus prudent dans les arasements des talus, les suppressions en cours modifient dès à présent le paysage et nous paraissent en maints endroits d'ores et déjà exagérées.

Voilà pour le passif, un passif contre lequel nous entendons continuer à lutter énergiquement avec votre concours à tous. A l'actif de la protection de la nature en Bretagne, signalons les décisions prises sur proposition du Président René PLÉVEN, par le Conseil interministériel du 29 janvier, qui étendent aux côtes françaises en général et au littoral breton en particulier, les mesures déjà prises en faveur des derniers sites de la Côte d'Azur. Non seulement il est prévu de constituer des parcs, espaces verts, et désormais des réserves naturelles, mais une nouvelle réglementation concernerait également les vallées, les forêts, les sites touristiques les plus remarquables, — l'acquisition de ces sites par les Conseils Généraux étant rendu possible par l'institution de taxes sur les lotissements de résidence secondaire et leur versement à un fonds départemental, — cette réglementation ne devant toutefois être appliquées que si le Conseil Général de chaque département intéressé l'approuve, ce qui ne fait aucun doute en Bretagne où les assemblées départementales se montrent de plus en plus attachées à la défense des sites.

Autre élément très encourageant, l'adoption par le « Groupe de travail et tourisme » du « Comité d'Etude et de Liaison des Intérêts Bretons » de notre plan de protection destiné à la proposition de loi-programme bretonne.

Dans le domaine cynégétique, le Secrétaire général du Conseil supérieur de la Chasse, M. l'Ingénieur Général VIBRON, a bien voulu nous charger de rédiger un avant-projet de nouvelle réglementation des listes d'animaux gibier et d'animaux protégés.

RESERVE DU CAP-SIZUN

Notre réserve sera ouverte aux visiteurs à partir du 15 mars et jusqu'au 31 juillet aux mêmes heures et aux mêmes conditions que l'an passé. Toutefois, outre les visites de l'après-midi (14 h. 30 à 16 heures), la réserve sera également accessible le matin de 11 heures à 11 h. 30. Rappelons que le garde, M. Yves MOAN, dont la maison se situe à « Côté Goalorn » en Goulien, à l'intersection de la petite route Douarnenez-Pointe du Van et de l'embranchement du bourg de Goulien, ne peut faire visiter la réserve que dans les conditions prévues au règlement, c'est-à-dire notamment contre remise du droit de visite (plein tarif 1 NF) qui est destiné au Fonds de protection.

Profitions de cette référence au Fonds de protection pour lancer un nouvel appel ; nous voudrions en effet pouvoir acquérir un certain nombre de parcelles en bordure immédiate de la mer pour une somme d'environ un million d'anciens francs ; il suffirait que, sur les 2.000 lecteurs de « Penn ar Bed », un sur deux fasse un versement de 10 NF. D'avance, tous nos remerciements à ceux qui voudront bien répondre à ce nouvel appel.

Les douze émissions de la Télévision française consacrées à la vie des oiseaux et dont de nombreuses séquences ont été tournées au Cap-Sizun, à Ouessant, aux Sept-Iles et dans les marais de la baie d'Audierne, qui devaient primitivement être diffusées à partir de janvier, débiteront dans la première quinzaine de mai.

Michel-Hervé JULIEN.